



Conférence des Parties

Vingt-neuvième session

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 20 de l'ordre du jour

Clôture de la session

Projet de rapport de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties

Rapporteuse : Rochelle Newbold (Bahamas)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties (COP) s'est tenue au stade de Bakou, à Bakou (Azerbaïdjan), du 11 au 22 novembre 2024. M. Sultan Ahmed Al Jaber (Émirats arabes unis), Président de la vingt-huitième session de la COP, a ouvert la session en convoquant la première séance¹, le 11 novembre², et a fait une déclaration³.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À la première séance de la COP, le Président de la vingt-huitième session a rappelé que, conformément au paragraphe 22 de l'article 1 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq

¹ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

² La vingt-neuvième session de la COP s'est tenue parallèlement à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

³ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101728/agenda (à partir de 0 heure 0 min. 44 sec.).



groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a informé les Parties que le cycle se poursuivrait avec un président issu des États d'Europe orientale. Sur proposition du Président de la vingt-huitième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de la vingt-neuvième session Mukhtar Babayev, Ministre azerbaïdjanais de l'écologie et des ressources naturelles, lequel a fait une déclaration⁴.

3. M. Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la Convention), a également fait une déclaration⁵.

4. Le Président de la vingt-neuvième session de la COP a ensuite suspendu la première séance afin d'entreprendre les dernières consultations au sujet de l'adoption de l'ordre du jour.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la reprise de sa première séance, la COP a examiné le document FCCC/CP/2024/1/Add.2, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées pendant les consultations concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, et qui sont exposés aux paragraphes 6 à 8 ci-après.

6. Le Président a proposé que les ordres du jour provisoires supplémentaires de ces organes⁶ soient adoptés sans y inclure les points proposés par les Parties. En outre, en ce qui concerne l'emplacement du point 11 j) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) (« Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision 1/CMA.5 »), le Président a proposé de maintenir cet alinéa au point 11 de l'ordre du jour (« Questions relatives au financement »), en y insérant une note de bas de page semblable à celle figurant dans l'ordre du jour provisoire, à savoir : « L'inscription de la question à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen, dans le cadre de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), des questions relatives aux modalités du dialogue. ». Le Président a assuré aux Parties qu'il accorderait suffisamment de temps, lors des consultations de la Présidence, aux discussions sur une série de questions de fond énoncées dans les résultats du bilan mondial⁷, en veillant à ce que ces discussions complètent celles tenues par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les modalités du dialogue.

7. Le Président a proposé que l'examen des questions et préoccupations sous-jacentes liées aux points ou alinéas énumérés ci-après, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour, puisse avoir lieu dans le cadre de consultations qui seraient menées par la présidence :

a) Point 17 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP (« Dialogues de facilitation sur les montagnes et les changements climatiques ») : les résultats des consultations sur la voie à suivre en la matière doivent être communiqués à la séance plénière de clôture de la vingt-neuvième session de la COP et mentionnés dans le présent rapport. Outre les consultations, le Président a proposé

⁴ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101728/agenda (à partir de 0 heure 18 min. 58 sec.).

⁵ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101728/agenda (à partir de 0 heure 38 min. 49 sec.).

⁶ FCCC/CP/2024/1/Add.2, FCCC/KP/CMP/2024/1/Add.1, FCCC/PA/CMA/2024/1/Add.1, FCCC/SBSTA/2024/8/Add.1 et FCCC/SBI/2024/15/Add.1.

⁷ Voir la décision 1/CMA.5.

d'organiser une manifestation de haut niveau de la Présidence sur cette question au cours de la vingt-neuvième session de la COP ;

b) Point 11 k) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la CMA (« Septième examen du Mécanisme financier ») : les résultats des consultations sur la voie à suivre en la matière doivent être communiqués à la séance plénière de clôture de la sixième session de la CMA et mentionnés dans le rapport de ladite session ;

c) Point 17 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la CMA (« Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique ») : les résultats des consultations sur la voie à suivre en la matière doivent être communiqués à la séance plénière de clôture de la sixième session de la CMA et mentionnés dans le rapport de ladite session ;

d) Points 19, 11, 18, 16 et 19 des ordres du jour provisoires supplémentaires de la vingt-neuvième session de la COP, de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), de la sixième session de la CMA, de la soixante et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de la soixante et unième session du SBI, respectivement (« Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial ») : les consultations pourraient être organisées en coordination avec les présidents des organes subsidiaires, leurs résultats devant être communiqués à la séance plénière de clôture de la vingt-neuvième session de la COP et mentionnés dans les rapports des sessions des organes directeurs et subsidiaires.

8. En ce qui concerne le point 9 c) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP (« Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies »), le Président a indiqué que les négociations sur cette question étaient en cours dans le cadre de la soixante et unième session du SBI. Le Président a assuré les Parties que la Présidence mènerait tous les travaux supplémentaires nécessaires pour conclure les négociations sur cette question au cours de la seconde semaine de la vingt-neuvième session de la COP.

9. Le Président a informé les Parties que les éléments énoncés aux paragraphes 6 à 8 ci-dessus s'appliquaient aux ordres du jour provisoires supplémentaires de la CMP et de la CMA et, *mutatis mutandis*, aux points connexes inscrits aux ordres du jour provisoires supplémentaires des organes subsidiaires. Il a indiqué que chacun des organes directeurs et subsidiaires rappellerait les éléments convenus énoncés aux paragraphes 6 à 8 ci-dessus au moment d'adopter son ordre du jour.

10. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP soit modifié pour tenir compte des éléments susmentionnés, à savoir que les points 15 a) et b) et le point 16 soient laissés en suspens et que les points 9 c), 17, 18 et 19 soient supprimés.

11. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;

- h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
- 3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- 4. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées.
- 5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- 6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.
- 7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques⁸.
- 8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
 - f) Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ;
 - g) Septième examen du Mécanisme financier.
- 9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier.
- 10. Questions relatives au renforcement des capacités.
- 11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
- 12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- 13. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
- 14. Questions de genre et changements climatiques.

⁸ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (question laissée en suspens) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (question laissée en suspens).
16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (question laissée en suspens).
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
 - b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

(À compléter)

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

12. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 11 novembre.

13. Le Président a également fait observer que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 16 novembre et a dit attendre avec intérêt les conclusions issues de leurs sessions respectives.

14. Le Président a informé la COP qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine de la Conférence.

15. Le Président a informé la COP que les organes subsidiaires pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusion, pour examen et adoption, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

- | | |
|---------|---|
| Point 4 | Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées |
| Point 5 | Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention |

Point 6 a)	Rapport du Comité de l'adaptation
Point 6 b)	Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement
Point 7	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, pour les aspects ayant trait au rapport annuel commun du Comité exécutif et du Réseau de Santiago et à l'examen de 2024 du Mécanisme international de Varsovie
Point 8 b)	Questions relatives au Comité permanent du financement, pour les aspects ayant trait au deuxième examen des fonctions du Comité
Point 9 a)	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques
Point 9 b)	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier
Point 10	Questions relatives au renforcement des capacités
Point 11	Questions relatives aux pays les moins avancés
Point 12	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
Point 14	Questions de genre et changements climatiques
Point 17 a)	Questions budgétaires, financières et institutionnelles

16. Sur proposition de son président, la COP est convenue de renvoyer au SBI, pour examen, les questions ci-après, qui relèvent du point 14 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques ») : le rapport annuel sur la composition par sexe des organes constitués⁹ et le rapport de synthèse sur la mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes¹⁰.

17. Toujours sur proposition du Président, la COP est convenue de renvoyer au SBI, pour examen, la question suivante, qui relève du point 17 a) de l'ordre du jour (« Questions budgétaires, financières et institutionnelles ») : la note du secrétariat sur les modifications importantes apportées aux documents administratifs publiés par le secrétariat¹¹.

18. La COP est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

19. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

20. À la 4^e séance conjointe des organes directeurs et à la 2^e séance des organes subsidiaires, qui se sont tenues le 13 novembre, des déclarations ont été faites par des représentants des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe SUR (anciennement Argentine, Brésil et Uruguay) ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; Pays en développement animés du même esprit ; Partenariat de la montagne et Groupe¹². Des représentants de cinq Parties ont également prononcé des déclarations.

21. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires, de l'industrie et de défense de

⁹ Voir le document FCCC/CP/2024/4.

¹⁰ Voir le document FCCC/CP/2024/5.

¹¹ Voir le document FCCC/CP/2024/INF.1.

¹² L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104405 (à partir de 0 heure 3 min. 15 sec.).

l'environnement, d'organisations non gouvernementales représentant des agriculteurs, des établissements de recherche et des instituts indépendants, d'organisations non gouvernementales syndicales, d'organisations non gouvernementales d'enfants et de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, ainsi que du Groupe Femmes et genre¹³.

(À compléter)

III. Points 2 g) à 19 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

22. À sa xx^e séance, le xx novembre, la COP a examiné le projet de rapport de la session et, sur proposition de son président, a autorisé la Rapporteuse à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

(À compléter).

¹³ Voir *supra*, note 12 (à partir de 2 h 21 min. 26 sec.).